

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de grosses
réparations dans les
écoles – Programme
2008 – Demande de
subvention au Conseil
Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 6 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu MERITEAU

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI
Madame BÈLE à Madame USQUIN
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 08 D 08

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES ECOLES - PROGRAMME
2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Madame TÉA

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHESE

Le Conseil Général peut subventionner les travaux de construction ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles primaires et maternelles.

Il peut participer, chaque année, à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite d'une subvention maximum de 82 500 € (correspondant, en conséquence, à 550 000 € H.T. de travaux).

Pour l'année 2008, sont prévus les travaux suivants :

- <u>Ecole élémentaire AMPERE</u> restructuration de salles de classe	193 294,09 € H.T.
- <u>Ecole maternelle BEETHOVEN</u> remplacement des canalisations eau pluviale en vide sanitaires	33 000,00 € H.T. (montant estimé)
- <u>Ecole élémentaire VIADUC</u> remplacement des luminaires et installation d'un faux-plafond	44 066,37 € H.T.
- <u>Ecole maternelle FRONTENAC</u> remplacement des sols	66 324,84 € H.T.
- <u>Ecole élémentaire GIRAUD TEULON</u> remplacement des menuiseries extérieures remplacement des luminaires couloirs	126 000,00 € H.T. 2 744,62 € H.T.
- <u>Ecole élémentaire LES SOURCES</u> rénovation de l'école	89 007,12 € H.T.
<u>TOTAL</u>	554 437,04 € H.T.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

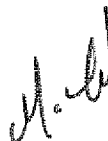
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour ces travaux et signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC